Nous y ajouterons:

Ein Weinzins-Register aus dem Jahre 1767 et

Einige Hausnamen von Ehnen einst und jetzt, articles parus dans le Livre d'Or publié à l'occasion du centenaire de la Société chorale Ste-Cécile d'Ehnen, 1952.

Pierre Wurth, qui avait prévu l'invasion nazie, était venu habiter en 1939 la ville de Luxembourg où il décéda le 6. 12. 1957.

Le 24. 9. 1910 il avait épousé à Wormeldange Madeleine BACH (1873-1948), qui lui donna 3 enfants: Ernest et Paula qui suivent; Marco, mort jeune en 1912 au château de Dreiborn, habité à cette époque par Pierre Wurth.

## VIII D aa) Jean-ERNEST WURTH

naquit à Wormeldange le 20. 9. 1901. Après avoir achevé ses études secondaires au Gymnase d'Echternach (1920) et aux Cours supérieurs de l'Athénée de Luxembourg, il fit son droit aux universités de Munich et de Paris. En cette dernière ville il suivit également les cours de l'Ecole des Beaux-Arts ainsi que ceux de l'Académie de Peinture et de Sculpture Julian, Rue du Dragon.

Il prêta le serment d'avocat à Luxembourg en 1933 et celui d'avoué en 1937, (144) quitta le barreau après l'invasion en 1940, et fit durant les années de guerre des études de médecine aux universités de Montpellier, Paris, Bonn, Heidelberg, Munich et Strasbourg jusqu'en août 1944.

A partir de 1945 il s'occupa de la reconstruction de la propriété paternelle à Wormeldange, puis entra dans la magistrature le 19 mars 1946. Il fut successivement juge de paix à Clervaux, Wiltz, Mersch, Eschsur-Alzette et juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, jusqu'en 1952.

Du 12. 7. 1952 au 6. 9. 1966 il était commissaire de district à Luxembourg.

Doué d'un réel talent d'artiste-peintre, il se spécialisa dans les paysages mosellans et les rues de la ville de Luxembourg et fut pendant de longues années un des plus fidèles exposants aux Salons du Cerole Artistique de Luxembourg.

Le 11. 11. 1948 il épousa Denise OONRATH, née à Wecker le 11. 2. 1915, dont 2 enfants nés à Luxembourg:

IX D) XAVIER, né le 2, 4, 1950.

IX D) HUBERT, né le 15, 4, 1952.